

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{er} JUIN 2021

Ouverture de la séance à 20h03 par le Vice-Président Sylvain Carrard. Il souhaite la bienvenue aux conseillers, à Madame la Syndique, aux municipaux ainsi qu'à Pierre Koestinger de la Broye.

Appel : Présents : 23 Excusés : 6 Non excusés : 3

Ordre du jour :

Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2020
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2020
- 5) Préavis municipal N° 01/2021 : Comptes 2020
- 6) Informations, rapport d'activités de certaines commissions thématiques
- 7) Informations municipales
- 8) Divers et propositions individuelles
- 9) Distribution des jetons de présence

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2020

Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du Président

Au printemps 2021, le bureau a nommé une commission pour évaluer le changement des statuts du SDIS. Elle est constituée de :

- Gilles Krenger
- Beat Brechbühl
- Patrick Fleischhacker

La commission a émis un rapport favorable aux changements proposés et la Municipalité partage cet avis. Le conseil intercommunal du SDIS se prononcera en septembre à ce sujet.

S. Carrard procède à la lecture d'un courrier de P. Thévoz adressé au conseil. Il y fait le bilan de ces 5 dernières années, des affaires menées à bien et des dossiers complexes qui n'ont malheureusement pas abouti. Il remercie *Martine Herrmann* pour ses années passées à la tête de la Commune effectuant un travail souvent trop peu reconnu et salue également le travail des municipaux qui vont arrêter à la fin de leur mandat. Il poursuit ses remerciements avec les collègues du bureau et les conseiller communaux qui continuent ou pas. Il termine en saluant le travail de l'ensemble du personnel communal, le gros travail de secrétariat effectué par Sandra pendant près de 12 ans et remercie Sylvain qui le remplace pour ces 3 échéances (conseil, installation des autorités et votations fédérales). Il annonce au conseil qu'il reste motivé à poursuivre l'aventure avec une nouvelle équipe, découvrir et connaître de nouvelles personnes et partager de nouvelles idées. Il conclut en partageant son souhait pour le futur : poursuivre une bonne collaboration avec les autorités municipales et perfectionner la transmission des informations auxquelles les conseillers et habitants du village ont valablement droit.

4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2020

La commission de gestion, par son président et rapporteur A. Kohler, relève les points suivants :

- Le rapport de gestion n'a pas pu être présenté à la Municipalité avant sa finalisation car la présentation des comptes n'a eu lieu que les 10 et 11 mai 2021 (durant la semaine de l'Ascension) et les convocations pour le conseil devaient être finalisées pour le 17.5.21
- Quelques points du rapport sont restés sans réponse
- Une lecture du point concernant le rapport de gestion de l'arpeje a été faite par A. Kohler, le rapport de gestion de l'arpeje étant maintenant publié.

- La commission relève que les dicastères ont été remaniés à de nombreuses reprises durant la cette législature et il qu'il ne fût pas toujours très aisé de trouver les responsables des différents dossiers en cours.
- La commission est surprise que la gestion du personnel de la voirie ait été transmise à la Boursière, cette dernière n'habitant pas la commune et n'étant présente à l'administration communale que 2 jours par semaine.
- Elle relève enfin un manque latent de communication entre les autorités législatives et exécutives et préconise pour y remédier un nombre plus important de séances pour les années à venir. Ceci permettrait d'éviter également que des informations importantes concernant le village ne paraissent dans la presse avant que les habitants ne soient officiellement informés.
- A titre personnel *A. Kohler* « confirme l'importance et le bien-fondé d'avoir réformé le cahier des tâches de la Gestion ».

S Giannini Heim : remercie la commission de gestion (CG) pour son travail.

- Concernant le point de la Boursière qui s'occupe de la voirie : on a réparti les responsabilités et donné plus de responsabilités à notre personnel. La Municipalité a introduit 1 entretien par an avec le personnel et la Boursière assiste aux entretiens et tient les PV. Elle ne gère pas le personnel. Les municipaux sont toujours là. Elle est responsable pour le bon fonctionnement et la tenue des PV.
- Concernant la recommandation en p.10 : « Prévoir des montants forfaitaires par type de dossiers, resp. par travaux effectués » : Cela n'est pas possible car on a un règlement pour les émoluments depuis 2017 qui ne permet pas cette solution. Il faudrait donc d'abord changer ce règlement.
- Concernant la recommandation en p.10 : « Intégrer une statistique dans le rapport de gestion de la Municipalité » : c'est prévu mais il faut coordonner avec l'autre plateforme dans laquelle les dossiers sont enregistrés. D'ici à la fin de l'année une telle statistique pourra être effectuée.
- Concernant la révision du plan d'aménagement communal : La première phase de consultation auprès du Canton a duré près d'un an au lieu des 3 mois prévus. Selon l'urbaniste, le dépôt de la 2^e phase pour analyse préalable ne sera pas possible avant août. Le chemin des Rives fera partie du dossier qui sera transmis au Canton pour la 2^e phase. L'intégration des Rives du Lac dans le dossier n'est pas un choix de la Municipalité mais bien une obligation posée par le Canton. L'expertise est très favorable à un chemin sur les rives du lac. Par rapport à l'ancienne expertise, il y a une évolution dans le bon sens. Cette 2^e expertise mentionne également que les quelques impacts négatifs sur la faune pourraient être résolus par des interventions ponctuelles.

Martine Herrmann : déplore que le rapport de gestion n'ait pas été soumis à la Municipalité avant d'être distribué. Il contient plusieurs petites erreurs ou manques de précision.

- Concept énergétique : rétribution de l'énergie photovoltaïque produite à la p.10 : il aurait été judicieux d'enlever au montant de 2019 la partie qui correspond au versement unique pour ne montrer que la partie qui concerne l'énergie effectivement produite.
- Concernant la recommandation à la p.11 : « Utiliser l'eau du lac avec une pompe immergée, la vérification si cela est soumis à autorisation n'a toujours pas été effectuée depuis 2018 » : l'autorisation d'arroser les plantes au port avec l'eau du lac est là depuis longtemps. Nous avons mandaté quelqu'un pour poser une pompe mais le travail n'a toujours pas été réalisé.
- Point 6.1.2. Arrosage des terres communales. L'utilisation d'un point d'exclamation n'est pas adéquate. Ce dossier n'est pas terminé. La première étude donne un prix pour cet arrosage et si des membres de l'association décident de se retirer, le prix va alors changer.

P. Heim : Demande une précision à la commission de gestion quant à sa remarque concernant le manque de communication entre le législatif et l'exécutif. Il n'a pas le sentiment qu'il y ait un manque de communication. *A. Kohler* : Il y a de nombreux exemples qui sont également ressortis lors des auditions de la Municipalité. La location du tracteur, le recrutement du policier communal, pourquoi telle activité est faite, etc. *S. Carrard* : confirme cette impression qu'il a partagée aussi avec P. Thévoz. Il y a matière à informer dans cette commune et il est nécessaire d'avoir des retours réguliers de la part des municipaux sur les dossiers en cours durant les conseils communaux.

Martine Herrmann : Ces remarques émanent d'anciens municipaux. En tant que Municipal c'est vrai que l'on sait tout mais en tant que simple habitant on ne sait pas grand-chose. Sauf ce qui se passe dans son quartier. On ne peut pas communiquer absolument tout ou faire un tout ménage pour chaque petite

activité. Il faut faire la part des choses. Il y a des choses qui sont de notre ressort et cette année il n'y a pas eu de conseil durant lequel on aurait eu l'occasion de vous informer. Il ne faut pas tout polémiquer.

S. Carrard : On pourrait remédier à ce déficit en suivant la recommandation de la commission de gestion d'augmenter le nombre de séances du conseil communal par année.

S. Carrard encourage également les habitants à lire le rapport de la gestion 2020 qui a été rédigé par la Municipalité sur la demande de la commission de gestion et qui est téléchargeable sur internet.

Le conseil communal approuve à la majorité (1 avis contraire et 3 abstentions) le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020 établi par la commission de gestion en tenant compte des remarques et observations mentionnées au point 8.1. de ce rapport.

5. Préavis municipal N° 01/2021 : Comptes 2020

Les comptes présentent un résultat positif de **CHF 38'266.92**. Une attribution au fonds de réserve débiteurs douteux de CHF 45'000 ainsi que 2 amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 86'900.- ont été effectués durant l'exercice.

La commission de gestion, par son rapporteur *A. Kohler*, se réfère au rapport de gestion de la commission de gestion et préconise d'approuver les comptes tels que présentés.

R. Tacheron : relève avec satisfaction que le compte 470 Port communal est équilibré voire légèrement bénéficiaire.

Il demande pourquoi les revenus du parcomètre (470.427) ont triplé par rapport à 2019. *C. Gujer* : le relevé a été effectué plusieurs fois l'an passé dont une fois en janvier 2020 et donc mis en compte pour 2020 alors qu'en 2019 nous n'avions procédé qu'à un relevé. *R. Tacheron* : si on lisse les revenus des dernières années, on arrive à près de 2'500 à 3'000 par an. C'est donc positif de constater que ceux qui souhaitent profiter de nos infrastructures, sont également prêts à payer le parking. On pourrait prendre cela en considération pour élargir la zone de parking payant.

R. Tacheron : que représente ce montant de CHF 3'800.- (470.436) « remboursement de tiers » ? *Martine Herrmann* : Il s'agit du remboursement de l'assurance de tiers des frais de peintures nécessaires suite à des tags sur la salle d'attente.

M. Kaeser : Qu'est-ce que l'impôt frontaliers (210.4004) ? *Martine Herrmann* : il faudrait demander à la Boursière. Soit personne n'était assujéti dans la Commune auparavant, soit c'est un nouvel impôt.

J. Kohler : Jetons de présence de la CCLT (160.300) : Les charges 2020 sont presque identiques à 2019 alors qu'il n'y a pas eu d'activités en 2020. *Martine Herrmann* : Les vacations de la CCLT contiennent toujours une partie des activités faites en 2019 et une partie pour 2020.

J. Kohler : le préavis 01/2021 contient un petit erreur dans le 2^e paragraphe de la p.8 : on parle de l'année 2020 et non 2021.

Le conseil communal accepte à l'unanimité d'approuver les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

6. Informations, rapport d'activités de certaines commissions thématiques

Commission problèmes de l'eau au village :

C. Vetterli procède à la lecture du rapport de la commission. La Commission ad hoc « Eau » s'est réunie à deux reprises depuis le dernier Conseil.

Le 17.12.20, elle a rencontré *C. Gujer* et *A. Kündig*. Elle leur a posé ses questions et fait part de ses remarques concernant la priorité de ce dossier, les différentes variantes possibles pour garantir l'approvisionnement en eau potable du village ainsi que la planification pour la mise en œuvre des mesures.

Le 10.2.2021, les membres de la commission se sont retrouvés afin de faire une synthèse de leurs différents points de vue suite aux discussions du 17.12.20. A la fin de cette séance, une majorité de la commission était d'avis que le dossier n'avancait pas aussi rapidement qu'il le devrait, qu'aucune planification claire n'était encore établie et que les risques liés à la situation actuelle étaient malheureusement toujours présents. La commission ad hoc « Eau », a toujours dit vouloir soutenir la Municipalité dans ce dossier mais considère que ce n'est pas son rôle de faire le travail à sa place. Un nouvel état de situation a donc été demandé à *C. Gujer* et la commission a décidé de suspendre ses travaux, estimant qu'elle n'avait pas les compétences nécessaires pour être encore plus active.

C. Gujer a transmis au Président de la commission aux mois de mars et de mai 2021 deux brefs rapports expliquant l'avancement des travaux. La commission constate que plusieurs points ont été discutés avec les partenaires mais que le problème n'est de loin pas encore résolu. Elle recommande à la nouvelle Municipalité de traiter ce dossier en première priorité et d'engager les ressources nécessaires pour trouver rapidement des solutions. Si nécessaire, la commission se tient à la disposition de la nouvelle Municipalité pour la soutenir et lui faire part de l'expérience acquise durant ces neuf derniers mois. C. Gujer ne souhaite pas réagir à ce rapport.

CCLT : aucun rapport

STEP : aucun rapport

Arpeje :

S. Laverrière procède à la lecture du rapport. 2 séances ont eu lieu depuis l'établissement du dernier rapport en octobre 2020. Tous les préavis présentés ont été acceptés à l'unanimité par le conseil intercommunal de l'arpeje. S. Laverrière déplore le manque de débat et discussion durant ces séances, sachant que le sujet est important pour les habitants des villages représentés dans l'association.

Markus Kohler : ne comprend pas que les mamans de jour ne soient pas autorisées à faire plus d'heures pour des raisons de budget qui manquerait. S. Laverrière : ce point a été évoqué par le conseil intercommunal. Une révision du budget attribué aux heures est en cours. L'association n'est en place que depuis janvier 2021, il faut leur laisser le temps de fonctionner avant de la remettre en question.

D. Kaeser : une des principales motivations pour sortir de l'araj était de ne pas devoir payer pour une crèche à Corcelles de laquelle nos enfants n'auraient pas pu bénéficier.

7. Informations municipales

Martine Herrmann :

- La maison ex-Ledermann a finalement pu être acquise par la Commune. Un acquéreur potentiel a proposé un montant supérieur aux héritiers suite à la publication de notre proposition. L'acquéreur n'ayant pas présenté les garanties nécessaires, les héritiers ont finalement accepté de nous la vendre au prix qui avait été accepté par le conseil en décembre 2020. L'achat a eu lieu début avril.
- Les employés communaux disposent depuis peu d'un Kangoo électrique blanc tout neuf. Il s'agit d'un véhicule de démonstration proposé à l'essai puis à l'achat pour un tarif d'env. CHF 22'000 borne électrique alimentée par les panneaux photovoltaïques de la déchetterie comprise. Sans achat immédiat, nous aurions dû attendre 4 mois. L'achat n'a pas fait l'objet d'un préavis car il a fallu se décider de suite. Ne pouvant pas profiter de la RPC mais ayant touché une rétribution unique, nous avons tout intérêt à faire de l'autoconsommation.
- Depuis la mise en ligne du nouveau site, nous disposons également d'une application à télécharger dans l'app store ou le play store de Google : « oi oi ». Il suffit de choisir « Faoug » et d'activer les notifications pour recevoir les informations importantes pour notre village.

J. Schürch :

S. Giannini-Heim :

- «oi oi» permet aussi d'être informé directement de toutes les mises à l'enquête qui concernent la commune et permet donc d'y réagir rapidement.
- Changements des statuts du SDIS: La Municipalité a reçu une information du CODIR. Ces statuts doivent être modifiés suite à la construction de la nouvelle caserne. C'est pourquoi une commission consultative ad hoc a été formée. Il était prévu de présenter un préavis au conseil intercommunal avant la fin de législature mais il y a eu trop de modifications et ce délai n'a pas pu être tenu. Les nouveaux statuts prévoient 2 délégués pour la commune de Faoug (1 représentant du législatif et 1 représentant de l'exécutif). Le préavis sera finalement présenté au conseil intercommunal en septembre 2021 et d'ici à décembre le préavis sera présenté au conseil communal de Faoug.

C. Gujer :

- Suite à la démission de Thierry F. comme responsable des amendes de parcage, nous n'avons trouvé personne du village pour le remplacer. Stéphane Rapenne a été engagé. Il a suivi le cours et a été assermenté hier.

S. Carrard : les amendes d'ordre sont-elles mises dans le compte parcomètre ? *Martine Herrmann* : non elles sont intégrées au compte 610.437 « Amendes ».

- La Liaison de secours en direction de Greng (conduite d'eau) est à bout touchant. Nous avons reçu l'accord des derniers habitants pour pouvoir passer chez eux en cas de besoin. La pose est en cours de finalisation. Après il faudra la faire fonctionner pour la tester.
- *S. Carrard* : Quel est le niveau de la nappe ? *C. Gujer* : Il est remonté au niveau de 2018. *S. Carrard* : Nous avons donc 2 sources et la nappe phréatique. On est donc tout bons ? *C. Gujer* : Non la source n'est qu'une solution de secours au cas où les pompes ne fonctionneraient pas.

A. Kündig :

- Nouvelle STEP : Le projet de la STEP intercantonale a pris du retard car la commune d'Avenches n'a pas souhaité nommer de commission ad hoc pour valider l'avant-projet des statuts avant le début de la nouvelle législature. Cela ne devrait toutefois pas générer de retard pour sa mise en service en 2027.

Il y a eu des discussions sur les bases du dimensionnement du côté de la commune d'Avenches. La clé de répartition des coûts d'exploitation se base sur les équivalents habitants théoriques ainsi que sur les charges industrielles, les équivalents habitants viticoles et les touristes. La commune d'Avenches voudrait mesurer ces valeurs. Ce sont des mesures chimiques en oxygène et de charge organique qui coûtent assez cher. Pour cela l'association intercommunale souhaiterait se baser sur des charges théoriques calculées. Il y a donc des négociations en cours avec la commune d'Avenches.

De plus, le plan d'affectation d'AgriCo a été mis à l'enquête. Il y a là des discussions en cours avec la commune de St-Aubin. Les voix dans l'association sont attribuées en fonction du nombre d'habitants. Si AgriCo devient client de la STEP, St-Aubin devrait alors payer 20% des charges mais n'aurait que 7% des voix. Une alternative serait d'intégrer AgriCo comme membre direct de l'association même si ce n'est pas une commune. C'est maintenant à la commune de St-Aubin de décider.

Un dernier point provoque encore des difficultés : Micarna qui tue chaque année 27 mio de poulets (à Courtepin) et pense arriver à 50 mio vers 2030. Ils veulent être opérationnels en 2024 or la STEP ne sera pas terminée à ce moment-là. Ils proposeraient d'éventuellement financer une partie des travaux. Ou alors construire leur propre STEP sur le site d'AgriCo. Or sur le plan mis à l'enquête, il n'est pas encore fait mention de cette STEP.

- Règlement du cimetière : C. Veyre a finalisé le document et il sera envoyé à l'Etat de Vaud pour voir s'il est conforme à leurs exigences.
- Bus scolaire et zone 30km/heure : La zone 30 à l'heure est en projet sur la route de Salavaux, la Route Neuve, la Route de Villarepos et la Route Henry Druet. Il n'est pas possible de faire une zone à 30 sur la Route Avenches-Morat. La modération du trafic peut être testée (bacs à fleurs,...) avant de passer à une modération fixe. Pour la route de Salavaux, un projet spécial avec demande d'autorisation auprès du Canton doit être fait. *M. Kohler* : le projet part-il seulement depuis le restaurant ? *A. Kündig* : non, nous avons prolongé le tronçon jusqu'au passage piéton vers chez Cornaz.

8. Divers et propositions individuelles

S. Carrard : La borne utilisant l'énergie photovoltaïque sera-t-elle publique ou seulement pour la Commune ? *Martine Herrmann* : elle sera dans une première phase réservée à la commune. Une ouverture au public n'est pas exclue à moyen terme.

S. Carrard : qu'en est-il exactement des plaques des véhicules qui doivent être immatriculés dans le canton ? *Martine Herrmann* : C'est la loi. Un véhicule dont le détenteur dort plus de 5 nuits par semaine dans le canton de Vaud doit être immatriculé dans ce même canton. Un véhicule d'entreprise en principe est au nom de celui qui le conduit. Donc si celui qui le conduit dort à Faoug, le véhicule doit avoir des plaques vaudoises. *S. Carrard* : Des contrôles seront-ils faits ? *Martine Herrmann* : Nous relayons une pression qui vient du Canton. Mais quand on devient municipal ou conseiller communal, on prête serment...

F. Cornaz : a une information quant au projet d'arrosage. Ce projet était dans les comptes et dans le rapport de la commission. L'idée a germé il y a près de 6 ans. Pour avoir des subventions, on s'est

renseignés auprès du Canton mais pour cela il faut faire une étude préliminaire qui doit être chapeauté par la commune. Faoug a financé cette étude préliminaire. Les résultats ont été présentés à l'OFAG et aux Cantons de Vaud et Fribourg. Nous avons eu des remarques et avons dû compléter l'étude. Pour obtenir des subventions, il faut un volet agronomique (pas seulement technique). Nous avons donc reçu une rallonge budgétaire pour ce complément d'information mais l'OFAG a pris position sur la première étude sans avoir attendu le complément. Les résultats ont été publiés par la Confédération avec plus de remarques que le Canton et demandant encore à répondre à 6 points. Nous devons encore apporter une réponse à 3 points de ces 6 demandés.

La surface qui fait partie du projet couvre Faoug – les murs romains- Donatyre – Villarepos – Plan – Courlevon – Clavaleyres – Greng, ce qui représente 1'098 ha dont 600 ha pour les personnes intéressées dans ce projet. Il faudrait 20% de cultures spéciales pour avoir les subventions mais malheureusement on n'en est pas encore à ça. On va essayer d'argumenter concernant les exigences agronomiques. Tout le sujet est très complexe. Le projet avance très lentement. Le Canton peine à donner réponse à nos demandes. F. Cornaz est dans le Copil. La Commune est partie prenante. C. Gujer était dans le projet comme représentant de la commune et Martine Herrmann va en devenir la secrétaire. Il y a eu des articles à ce propos dans la Broye et dans la Liberté. F. Cornaz se tient à disposition pour tout complément d'information. Nous attendons maintenant les réponses cantonales et fédérales concernant les subventions. Une fois la réponse reçue, nous informerons alors tous les membres et les membres décideront s'ils souhaitent adhérer au projet ou pas.

A. Kohler : Concernant les chalets à démolir (droit de superficie). Est-ce le Canton qui donne l'obligation de démolir ces chalets ou c'est la Commune ? *S. Giannini Heim* : C'est inscrit dans le plan directeur des rives Sud du lac de Neuchâtel. Les concessions ne peuvent pas être renouvelées et la Commune doit faire appliquer un plan directeur qui a été approuvé.

R. Tacheron : il y a quelques mois, les médias informaient que le Canton mettait un budget à disposition pour favoriser les Communes qui n'ont pas de plan énergétique. Cela pourrait représenter près de CHF 10 à 12'000.- pour notre commune. Êtes-vous informés de cette possibilité ? *S. Giannini Heim* : Ce point fait partie du plan énergétique du Canton.

S. Carrard Les programmes de subventions actuels sont tous listés sur leprogrammebatiments.ch. Ce serait le travail de la commission énergétique qui déciderait des moyens à donner aux habitants. J'invite la future Municipalité à agir en ce sens et peut-être à mettre en place une commission pour le développement durable. *R. Tacheron* : c'est à la Municipalité de demander cet argent auprès du Canton et les premiers arrivés seront les premiers servis.

C. Vetterli : souhaite avoir une fois une nuit sans lumière à Faoug. *Martine Herrmann* : a passé près de 30' à trouver un interlocuteur pouvant l'éclaircir sur ce point. Nous avons un éclairage public piloté à distance avec impulsions pour tous ceux qui sont connectés à distance. Donc si Faoug veut participer à un tel projet, le groupe E doit intervenir directement dans les coffrets électriques. Ceci coûte CHF 150.- par coffret pour les éteindre et la même chose pour les allumer. La Commune compte 9 coffrets. Le groupe E serait toutefois prêt à faire un geste commercial.

Or il faut relever que nous n'avons pas le droit d'éteindre les passages pour piétons. Le Canton encourage une telle démarche mais n'accepte pas que les passages piétons ne soient pas sécurisés durant cette période. *Martine Herrmann* suggère de faire une campagne et avertir les usagers. Mettre des lumières de chantier aux abords des passages piétons et marquer les entrées du village (en y mettant des bénévoles). La plupart du temps les communes font également des fêtes en parallèle. Mais nous avons également une situation particulière, étant entre 2 entrées d'autoroute. S'il y a un accident et que l'autoroute est fermée durant la nuit sans lumière, toute la circulation est déviée par le village et la Commune devrait porter la responsabilité de la sécurité. Ce projet est donc faisable mais il faut du temps et des ressources pour le réaliser. Ce projet n'engagerait pas uniquement la Municipalité. *C. Vetterli* : se met à disposition comme bénévole.

R. Tacheron : La benne à composte a disparu de la déchetterie et elle ne sera vraisemblablement pas remplacée. Il doute que ce soit une bonne idée car il faut monter les escaliers pour pouvoir jeter ses déchets dans la benne pour déchets verts, ce qui n'est pas donné à tout le monde, surtout lorsqu'il faut y mettre son gazon. *J. Schürch* : l'ancienne benne était cassée et elle fuyait. C'est vrai que nous n'avons pas pensé aux personnes âgées. Mais GTT pourrait nous mettre une nouvelle benne gratuitement à disposition.

R. Tacheron : Les lampadaires solaires à l'essai sont en fonction depuis près de 6 mois. A-t-on déjà un retour après ce temps d'utilisation ? *A. Kündig* : ils fonctionnent bien. C'est un détecteur qui gère l'allumage. L'idée serait d'en mettre 2 de plus. Mais le Canton n'est pas très motivé à éclairer toute la forêt. Ces lampadaires coûtent entre CHF 5'000 à 6'000.- par pièce, socle et un service annuel compris. Ils ont été achetés car nous n'avons trouvé aucun appareil à louer sur le marché. *M. Soares Leal* : c'est vrai qu'ils éclairent bien mais il en faudrait un petit peu plus.

T. Feneyrolles : Nous avons un coin pour les remorques des bateaux au Ch. des Vouats. Je constate qu'il y a souvent des camping cars, voitures ou motos qui passent là. Il faudrait peut-être dégager le panneau de signalisation afin que l'interdiction de circuler soit visible pour tous. Ou alors peut-être simplement peindre un cycliste et un piéton sur le sol ?

9. Distribution des jetons de présence

Cette année encore, le conseil décide de verser les jetons de présence qui ne sont pas récupérés directement par les membres à l'hôpital au Portugal qui prodigue les thérapies à Rodrigo Lopes. Le montant des dons s'élève à CHF 690.-.

Martine Herrmann souhaite clore la séance en faisant un petit bilan de cette législature.

La législature a été marquée par le changement et la nouveauté : il y a eu des changements de personnes. Il y a également eu des changements d'entités : le groupement forestier a fusionné et est devenu la corporation Basse broye / la création de la STEP intercommunale-intercantonale a débuté / l'ASIA est devenu l'arpeje.

Des changements ont touché le personnel : nous avons créé le règlement du personnel et établi un cahier des charges du personnel communal.

Nous avons créé le règlement sur la surveillance vidéo que nous n'avons pas eu besoin d'utiliser.

Nous avons établi un nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions. C'est une nouvelle façon de travailler avec un bureau technique qui gère la police des constructions. Cela fonctionne aussi de manière intercommunale. Nous avons la même plateforme technique que les 3 autres bureaux et les techniciens peuvent se remplacer en cas d'absence. L'avenir serait un bureau intercommunal qui serait financé par les 4 communes. Nous sommes maîtres de notre territoire mais cela ne veut pas dire que nous puissions y faire n'importe quoi. C'était donc important d'avoir cette police des constructions et ce bureau technique.

Nous avons une nouvelle façon de travailler dans nos rapports avec la commission de gestion. Le rapport de gestion doit dorénavant être rempli 1x par an et il nous permet de faire le bilan de tout le travail effectué durant l'année. Ces rapports de gestion depuis 2016 sont sur le site internet de la Commune.

Nous avons également une nouvelle façon de gérer les terrains de la commune. Suite à la mise en application de la LAT nous avons été obligés de mettre à jour notre PGA qui s'appelle maintenant PACOM. La commune n'a plus de terrain à vendre et il a donc fallu changer notre politique foncière. Nous devons devenir plus actifs.

La nouvelle problématique de l'eau est apparue suite à la découverte de produits chimiques. Le nouveau traitement de l'eau coûte très cher et il y a également très peu de pression sur la Croix. La première étude a pris du temps et maintenant cela va prendre également du temps, que ce soit pour s'annexer au réseau de Morat ou alors se joindre à l'AVB qui a donné son accord de principe mais pas son accord définitif. Il y aura donc pour le futur de nombreux défis à relever.

Et pour couronner le tout, l'arrivée de la COVID a passablement chahuté cette fin de législature.

Il est vrai que nous n'avons pas été des bâtisseurs. On a plutôt subi des choses (l'eau, la STEP,...) et passé beaucoup de temps à administrer le territoire.

Nous avons toutefois :

- Remplacé la conduite d'eau sur la route principale
- Posé un revêtement phono-absorbant
- Construit un local de stockage utilisé par la jeunesse
- Mise en chantier le Pacom : après une première très longue consultation à Lausanne, la 2^e consultation est prête
- Reprise des discussions avec Marina Port de Faoug -> On leur a demandé de chiffrer la valeur du port, information nécessaire pour savoir si l'on veut rentrer dans leur capital.

- Un nouveau petit journal sympa depuis 2 ans a été lancé sous l'égide de la Municipalité – merci à ses rédactrices.

Nous avons eu également des ratés :

- L'éclairage public n'a pas pu être assaini en passant aux LED
- Chemin des rives du lac : nous n'avons pas pu finaliser le projet comme nous l'aurions souhaité
- L'achat d'une parcelle n'a pas pu se faire
- Le renouvellement des compteurs d'eau : nous avons peut-être été un peu trop rapides et il se serait également posé la question de la protection des données

Martine Herrmann réitère des remerciements particuliers au personnel communal, aux collègues municipaux et aux conseillers communaux. Elle les remercie pour la richesse des débats ayant lieu durant les conseils. Félicitations aux nouveaux municipaux et aux nouveaux conseillers. S. Gomes est très motivée à reprendre ses fonctions. Elle remercie également son mari qui l'a toujours soutenue et encouragée sans jamais se plaindre. Son discours est applaudi chaleureusement par l'assemblée.

Le Vice-Président rappelle les prochaines échéances du 9 juin pour l'installation des nouvelles autorités et le 13 juin pour les votations fédérales. Il clôt l'assemblée à 21h55.



Patrick Thévoz
Président




Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faug, Juin 2021

Approuvé lors du conseil communal du 14.09.2021